

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er septembre 2008

Etaient présents : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SOZZA. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ETERNOT. ESCUDIER. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER LUBIN. VIOLA.

Etaient absents ou excusés : Mme ROUSSEL

Représentés :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

1/ TRAVAUX DE VOIRIE : APPROBATION DE D.C.E. :

Le Conseil Municipal approuve les dossiers de consultation des entreprises relatifs aux travaux de voirie sur le giratoire de Brial et les chemins de Taillefer et des Rigauds.

2/ PLAINE DE JEUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée sollicite du Conseil Général les subventions les plus élevées possible pour: l'aménagement, le nivellement et l'engazonnement des terrains, l'éclairage, la construction de vestiaires-sanitaires, sur la plaine de jeux, lieudit « Terrefort », ainsi que l'autorisation de préfinancement de ces opérations.

3/ SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS :

Pour répondre aux besoins de la Collectivité, deux postes : d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (30/35e) et d'adjoint du patrimoine de 2e classe à temps non complet (31/35e) sont supprimés à compter du 1er octobre 2008. A cette même date, trois postes: d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet (28/35e), d'adjoint du patrimoine de 2e classe à temps complet et d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet sont créés.

4/ GrDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

L'Assemblée fixe à 100 % le taux qui s'applique à la formule de calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

5/ CONVENTION FRANCE TELECOM :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec France Télécom, une convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques sur le territoire de la Commune.

6/ DEMANDE D'AGREMENT :

En vue de la formation d'apprentis, la Collectivité sollicite de l'Etat l'attribution d'un numéro d'agrément et retient la candidature de Monsieur DAMAS Jean comme maître d'apprentissage.

7/ ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENTS ADMINISTRATIFS DU CDG :

La Commune de Bressols adhère à compter du 1er septembre 2008, au service de remplacements du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne et autorise le Maire à signer la convention envisagée.

8/ RAPPORT SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal examine et approuve le rapport annuel des Services Techniques sur le service assainissement.

9/ ACQUISITION DE TERRAIN :

L'Assemblée décide d'acquérir une parcelle située impasse du Vergnet et appartenant à Monsieur BERGOGLIO au prix fixé de 9 €/m².

10/ ACQUISITION DE COMPOSTEURS : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Général et l'ADEME sont sollicités par la Commune pour l'obtention de subventions les plus élevées possible pour l'acquisition de composteurs.

11/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Une subvention exceptionnelle de 600 euros est attribuée à l'ACAB pour les actions menées sur la Commune.

12/ ETUDE DE FAISABILITE :

Une étude de faisabilité est confiée à Tarn et Garonne Habitat pour la réalisation de logements sociaux dans les locaux de l'ancienne Maison Clément.

13/ REFECTION DES FACADES DE L'EGLISE DE BRIAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée sollicite du Conseil Régional et du Conseil Général, les subventions les plus élevées possible pour la réfection des façades de l'Eglise de Brial dont l'estimation s'élève à la somme de 26.882,50 € H.T.

14/ DECLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE :

Après enquête publique et vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal prononce le déclassement définitif d'une partie de l'impasse du Vergnet.

15/ REVISION DU P.L.U. DE MONTAUBAN :

Le Conseil Municipal ne souhaite pas être consulté au cours de l'élaboration de la révision simplifiée du P.L.U. de Montauban relative au renouvellement urbain des quartiers de Sapiac et Villebourbon.

16/ INDEMNITE D'ETUDE :

Une indemnité de 200 euros est attribuée à Mademoiselle HERVE Sarah pour l'étude administrative réalisée en collaboration avec les services municipaux au cours du mois de juin 2008.

17/ QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la situation financière délicate de l'ASB Rugby. Il précise qu'en cas d'accord amiable avec les dirigeants, une Commission Communale de Surveillance des Comptes serait mise en place afin d'essayer de préserver le club et en particulier l'école de rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 8 septembre 2008

Le Maire,